AR Prefecture
043-214300121-20250414-2025_DEL_029-BF
Reçu le 16/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 14 avril 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint
Date d'envoi des documents budgétaires : 1er avril 2025
Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Bernard BOURGIE, Caroline MONCHANIN par Stéphanie CUSSONNET, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

EXCUSES NON REPRESENTES : Marcel PAULET, Sébastien DIONET

ABSENT : Claude VIAL,

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 21
	Excusés représentés : 5	Excusés non représentés : 2
	Absents : 1	Votants : 26

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_029
OBJET : Compte Financier Unique 2024 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Petit Train Touristique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et suivants ;

Vu le décret n° 2022-1245 du 17 septembre 2022 relatif au Compte Financier Unique, applicable aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ou M4 pour les services publics industriels et commerciaux (SPIC), applicable à la commune d'Aurec sur Loire,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, établi conjointement par le comptable public compétent et le Maire d'Aurec sur Loire, en remplacement du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que le CFU présente une vision synthétique et consolidée des finances communales, garantissant une meilleure lisibilité et transparence des comptes ;

Monsieur le Maire, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, quitte l'assemblée après la présentation des documents budgétaires du CFU, pendant l'exercice du vote.

L'assemblée désigne Bernard BOURGIE pour assurer la présidence de la séance le temps du vote du CFU.

AR Prefecture
043-214300121-20250414-2025_DEL_029-BF
Reçu le 16/04/2025

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)

Selon les documents de présentation des CFU, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du Budget Annexe Petit Train Touristique,

- Prend acte de la clôture de l'exercice budgétaire correspondant et de la conformité des résultats financiers du Budget Annexe Petit Train Touristique.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,

Bernard BOURGIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 16 AVR. 2025

AR Prefecture
043-214300121-20250414-2025_DEL_029-BF
Reçu le 16/04/2025

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Aurec-sur-Loire, le 14/04/25
Le Maire,

Adjoint
Bernard BOURGIE

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Aurec-sur-Loire, le 14/04/25

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 4

Date de convocation : 08/04/2025
Date envoi docs budg : 01/04/2025

Sébastien ARNAUD	
Michel BEAL	
Bernard BOURGIE	
Maurice CHAMPAVERE	
Stéphanie CUSSONNET	
Christophe DEVUN	
Sébastien DIONET	Représenté par Y. Pardet excusé
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Pierre FERRET	
Maria BONNAVAND	MBonnavand
Joëlle GOMEZ	
Pauline GRANGER	
Laura GRIMA	Représentée par C. DEVUN

AR Prefecture
043-214300121-20250414-2025_DEL_029-BF
Reçu le 16/04/2025

ARRETE ET SIGNATURES

Pascal HAURY	Représenté par B. BONGAT
Josiane JANISSET	Représentée par C. Raspilaire
Nathalie JOLIVET	
Thierry LEPROUST	
Caroline MONCHANIN	Représentée par S. CUSSONNET
Elisabeth MOULIN	Absente
Maryse PARRAT	
Marcel PAULET	Excusé
Patrice PEYRARD	
Christelle RASPILAIRE	
Laurent ROUSSET	
Florence TEYSSIER	
Yvon VALEYRE	
Lucie VARILLON	Représentée par A. VERGNON
Alexandre VERGNON	

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16 AVR. 2025, et de la publication le 16 AVR. 2025

MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE 43110 HAUTE-LOIRE

L'adjoint,
B. BOURGIE

A Aurec/Loire, le 16 AVR. 2025